



Souci de construction , Default permis et fondations.

Par davidl02, le 21/02/2014 à 12:33

Bonjour a tout le monde.

Voila notre récit.

on fait construire en 2007/2008 maison neuve , avec contrat ccmi et fourniture de plan.

En novembre 2013 on a constaté divers fissure sur le pignon en forme d'escalier.

on a prévenu le constructeur et aussi fait la déclaration de sinistre a l'assurance dommage le 13 février, pour le moment pas de réponses de l'assurance.

Mais voila un autre souci , le constructeur et venu 3 fois depuis l'apparition des fissures.

Le constructeur nous mais plus ou moins cause des fissures.

Car pour lui on pas fait le remblaiement périphérique.

Hors sur ma notice descriptive pour les travaux de remblaiement a ma charge sont pas chiffrée.

Autre points on a signalée aux constructeur que les fondations son pas hors gel , surtout en limite de propriété qui sont seulement a - 50cm , hors je suis de l'Aisne 02 et sa devrait être a - 70cm mini, pour lui les fondations sont hors gel pourtant prouvé en fessant un trou le long des fondations pour a quelle profondeur sont situé.

Autre gros souci , sur mon permis de construire il y a une modification de croupe de pignon gauche a fin de respecter le PLU (H/2).

mais sur mon permis de construire la dalle fini niveaux 0,00 et mon terrain naturel devrait être a -0,15 TN, donc si comprend bien ma dalle béton doit être au dessus de 15CM.

Hors a ce jour mon terrain naturel et a- 0,45 cm par rapport a la dalle béton , hors sur le permis sa devrait être seulement de 0,15.

sur mon permis hauteur maxi 7,20 entre faîtage et terrain naturel , et croupe de pignon a 6,05

M pour respecter plu de hauteur de pignon divisée par 2 ,sachant que mon voisin ce situe a 3,02M.

donc si le constructeur a surélevé notre maison on respecte plus le permis et aussi le PLU. on a parler de cela avec le constructeur mais sens suite ou il reconnait pas les erreur.

Qui pourrait me dire quoi faire?

Car a priori la dommage ouvrage prend pas en compte c'est souci.

merci de votre aide.

Par **dauidl02**, le **21/02/2014** à **12:39**

j'ai également demander a la DDT de faire un recollement pour la conformité.

De plus lors de la visite du constructeur il ma dit qu'il avait rehaussée ma maison pour être au même niveaux que la chaussée.

Sachant que mon terrain et plus bas que la chaussée

- 0,44cm par rapport aux niveaux 0 de chaussée.

de plus sur le permis de construire , sur le plan de masse aucune cote de mon terrain.

sauf les cotes du TN par rapport a ma dalle béton fini.

autre chose mon pignon fissure encore , et aussi d'autre fissure apparue sous les fenêtre depuis la déclaration a la dommage ouvrage.

a l'heure actuelle on et pas rassurée.